

LE PONT SUPÉRIEUR RECRUTE

Une directrice générale ou un directeur général

Présentation de l'établissement

Le Pont Supérieur – pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire – est un établissement public (EPCC) du réseau national de l'enseignement supérieur culture sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Inscrit dans le paysage européen LMD (licence-master-doctorat), Le Pont Supérieur forme, en danse et en musique, les artistes-pédagogues de demain. Il est labellisé Erasmus+ et certifié Qualiopi.

Les partenaires publics, membres du conseil d'administration, sont l'État, les villes de Rennes, Nantes, Angers, Brest métropole, les universités de Rennes 2, Nantes et Angers. Il est financé par l'État, la Région Bretagne et la Région des Pays de la Loire (jusqu'en 2028).

Composé d'une équipe de 17 agents permanents et entre 200 et 250 vacataires, Le Pont supérieur Bretagne Pays de la Loire a un budget moyen de 2,4M€.

Implanté à Rennes et à Nantes, l'EPCC est accrédité et habilité pour proposer des formations supérieures menant à quatre diplômes :

Pour la musique :

- **Le Diplôme d'État de professeur de musique** (niveau 6) : formation initiale, formation professionnelle et VAE
- **Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien** (niveau 6) : formation initiale
- **Le Master « arts de la scène et du spectacle vivant »** co-accrédité avec l'Université de Bretagne Occidentale de Brest (niveau 7) : formation initiale et professionnelle.

Pour la danse :

- **Le Diplôme d'État de professeur de danse** jazz et contemporaine (niveau 6) : formation initiale, formation professionnelle.
- Le département danse dispense la **formation de préparation à l'EAT** en danse contemporaine et danse jazz, **des stages de formation professionnelle**, des **entraînements réguliers du danseur (ERD)** professionnels.

L'EPCC est engagé pour la musique et la danse dans la recherche et les relations internationales.

Missions

- Diriger, coordonner et animer administrativement, pédagogiquement et artistiquement l'établissement et ses équipes ;
- Inscrire le projet d'établissement dans le respect du principe d'autonomie administrative, financière, pédagogique et artistique ;
- Assurer les relations, les représentations et la communication.

Sous l'autorité de la présidente de l'EPCC, la directrice/le directeur assure les fonctions de chef d'établissement dont les responsabilités sont les suivantes :

- Élaborer, impulser et mettre en œuvre le projet pédagogique et culturel ;
- Mette en œuvre et piloter l'évaluation des projets de l'établissement ;
- Assurer l'exécution des programmes d'enseignement et de recherche de l'établissement ;
- Rendre compte de l'exécution du projet et du budget auprès des membres du conseil d'administration et au sein du comité des financeurs ;
- Représenter l'établissement auprès des acteurs des territoires afin de mettre en place des actions d'interventions et de partenariat ;
- Délivrer les diplômes nationaux pour lesquels l'établissement a reçu une accréditation du ministère de de la Culture, et le cas échéant, celui chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que les diplômes propres à l'établissement ;
- Assurer le bon fonctionnement de l'établissement, le respect de l'ordre et exercer le pouvoir disciplinaire ;
- Être l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
- Préparer le budget et ses décisions modificatives en lien avec le responsable de l'administration, les directions des départements et en assurer l'exécution ;
- Assurer la direction et l'organisation de l'ensemble des services ;
- Structurer et animer la politique managériale de l'établissement ;
- Superviser le management des pôles thématiques et conduire le dialogue social ;
- Organiser les procédures de recrutement aux emplois permanents de l'établissement et participe aux jurys de recrutement des personnels permanents ;
- Passer tous les actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;
- Veiller à la stratégie réglementaire et à la prospective ;
- Participer au conseil d'administration avec voix consultative ;
- Représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Profil recherché

Expérience significative sur un poste de direction d'établissement artistique, d'enseignement supérieur ou administratif.

- Disposer d'une vision politique et stratégique pour conforter Le Pont Supérieur Bretagne Pays de la Loire comme un lieu de formation à la fois de proximité, et comme un lieu de référence à l'échelle nationale et internationale ;
- Être en mesure de traduire de manière opérationnelle à travers un projet d'établissement les stratégies de l'enseignement supérieur culture définies par le ministère de la culture et par les collectivités territoriales ;
- Faire preuve de capacités managériales reconnues et d'une maîtrise du dialogue social ;



- Posséder de solides connaissances en matière juridique, comptable et budgétaire du secteur public.

Règles particulières relatives au directeur ou à la directrice

Les règles d'incompatibilités sont celles régies par l'article R.1431-14 du code général des collectivités territoriales. Ces fonctions sont incompatibles avec un mandat électif dans l'une des collectivités territoriales membres de l'établissement et avec toute fonction dans un groupement qui en est membre ainsi qu'avec celles de membre du conseil d'administration de l'établissement. La directrice ou le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec l'établissement, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte, à l'exception des filiales de l'établissement.

Contrat et rémunération

- Contrat de droit public à durée déterminée de 3 ans renouvelable. Rémunération en fonction des titres et de l'expérience de la candidate ou du candidat, et/ou position statutaire ;
- Poste ouvert par voie statutaire (détachement, disponibilité) ou contractuelle. Niveau de responsabilité : A+ ;
- Poste basé à Rennes, avec des déplacements hebdomadaires à Nantes et sur le territoire inter-régional.

Adresser lettre de motivation et curriculum vitae uniquement par mail à rh@lepontsuperieur.eu, avant le 2 juin 2026 dernier délai à :

Madame La Présidente du Pont Supérieur
2 place Jean Normand
35200 RENNES

En mettant en copie : pauline.bonnizec@culture.gouv.fr ;
stephanie.carnet@culture.gouv.fr ; chantal.remoue@culture.gouv.fr

Renseignements : mcourchay@lepontsuperieur.eu ; mclerivet@lepontsuperieur.eu ;
administration@lepontsuperieur.eu

